

Avis de candidature pour l'inscription aux licences professionnelles pour l'année Universitaire : 2023/2024

Le Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie Khénifra porte à la connaissance des étudiants titulaires d'un diplôme Bac+2 (DUT, BTS, DTS, DEUG) ou d'un diplôme équivalent, l'ouverture des licences Professionnelles suivantes au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

Intitulé de la licence	Conditions d'accès
Educateur Spécialisé et Accompagnement Psycho-Educatif (ESAPE)	DUT en Métiers du Social et Animation Socioculturelle ; DEUG en science humaines et sociales (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation, philosophie)
Gestion de l'Environnement et Développement durable (GEDD)	DUT Spécialité Environnement, Chimie, Biologie.
Tourisme Durable et Conservation de la Nature (TDCN)	DUT Animation Nature ; DUT Gestion de l'Environnement, DUT Développement des territoires ruraux, DUT Pisciculture, DEUG (SVTU), et/ou autres diplômes équivalents
Biotechnologie et Bioprocédés	DEUST- Diplôme des études générales dans les sciences et techniques (Spécialité : biotechnologie ; agroalimentaire ; bioprocédés, biologie) DUT (biotechnologie ; agroalimentaire ; bioprocédés, biologie) DEUG (biotechnologie ; agroalimentaire ; bioprocédés, Biologie) Diplôme de technicien spécialisé (biotechnologie ; agroalimentaire ; bioprocédés, Biologie) Années Préparatoires (Spécialité : biotechnologie ; agroalimentaire ; bioprocédés, Biologie)
Métiers des Laboratoires de Bio analyses et de contrôle qualité MLBCQ	Années Préparatoires au Cycle Ingénieur (Biologie - Chimie Géologie) Brevet de technicien spécialisé (Agroalimentaire - Chimie) DEUG (Spécialité : Chimie - Physique Biologie - Géologie) DEUP (Spécialité : Chimie - Physique - Biologie - Géologie) DEUST (Spécialité : Chimie- Physique - Biologie - Géologie) Diplôme de technicien spécialisé (Spécialité : Agroalimentaire - Chimie) DUT (Spécialité : Bio analyse et contrôles – Biotechnologie végétale – Technologie alimentaire – Génie de l'environnement - DTR)

Préinscription :

Les candidats intéressés doivent effectuer une pré-inscription en ligne du 07 Aout 2023 à 8H00 min au 08 Septembre 2023 à 18h00min à travers le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdIgl1sBxQjAkX23G1J6ihC7Euy8l0Ckk9tRueyIAkXNc6Sw/viewform?usp=sf_link

La liste des candidats présélectionnés seront invités à déposer leurs dossiers de candidatures et les résultats définitifs seront affichés sur le site suivant : <https://www.estk.ac.ma/ESTK2/>

Dépôt de dossier :

Les candidats sélectionnés à passer le test écrit doivent déposer leurs dossiers les 14 et 15 septembre 2023 entre 9h00 min et 15h00 min au siège de l'Ecole Supérieure de Technologie de Khénifra.



Dossier de candidature :

- Demande manuscrite du candidat et une Lettre de motivation ;
- CV du candidat portant une photo ;
- Copies des diplômes et attestations obtenues ;
- Relevés des notes de S1 à S4 ;
- Copie de la CNI.

Dates importantes à retenir :

Opérations	Dates
Préinscription en ligne	Du 07 Aout 2023 au 08 septembre 2023
Affichage de la liste des étudiants présélectionnés à déposer le dossier de candidature.	Le 12 septembre 2023
Dépôt des dossiers de candidature des étudiants sélectionnés	14 et 15 septembre 2023
Le test écrit	20 septembre 2023 pour : - LP : Educateur Spécialisé et Accompagnement Psycho-Educatif (ESAPE)
	21 septembre 2023 pour : - Gestion de l'Environnement et Développement durable (GEDD) - LP : Tourisme Durable et Conservation de la Nature (TDCN)
	22 septembre 2023 pour : - LP : Biotechnologie et Bioprocédés ; - LP : Métiers des Laboratoires de Bio analyses et de contrôle qualité (MLBCQ)
Affichage des résultats du test écrit	Le 27 septembre 2023
Test oral (le cas échéant)	Le 29 septembre 2023
Date des inscriptions	02 et 03 octobre 2023
Démarrage des cours de S5	Le 09 octobre 2023

Remarques :

- Le nombre de places réservées pour chaque Licence Professionnelle est limité à 30 places,
- La sélection des dossiers se fera selon :
 - o Les conditions d'accès des filières ;
 - o L'ordre de mérite.
- Tout dossier incomplet sera rejeté,
- Toute fausse déclaration ou falsification sera passible de sanctions selon la réglementation en vigueur.

L'Administration

